

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers

La préparation et la présentation des états financiers consolidés ci-joints ainsi que de toutes les autres informations du rapport annuel incombent à la direction. Celle-ci choisit et applique uniformément les principes et les méthodes comptables appropriés en plus de formuler des estimations jugées nécessaires pour préparer les états financiers consolidés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. La direction doit également s'assurer que l'information financière présentée ailleurs dans ce rapport est conforme aux états financiers consolidés.

Afin de s'acquitter de sa responsabilité, la direction développe et maintient des systèmes de contrôles internes. Bien qu'aucun système rentable de contrôles internes ne puisse prévenir ni déceler toutes les erreurs et inexactitudes, la direction s'assure que ces systèmes sont conçus pour fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés contre une perte importante ou une utilisation incorrecte, que les opérations sont dûment autorisées, comptabilisées et divulguées adéquatement et que les registres financiers sont fiables aux fins de la préparation des états financiers consolidés. Les vérificateurs internes, qui sont également des employés de la Société, revoient et évaluent les contrôles internes au nom de la direction. Les états financiers consolidés ont été vérifiés par les vérificateurs indépendants Deloitte & Touche s.r.l. conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Leur rapport est présenté plus loin.

Le conseil d'administration veille à ce que la direction assume sa responsabilité en matière d'information financière et de contrôles internes par l'entremise d'un comité de vérification qui est composé uniquement d'administrateurs qui ne sont pas des employés de la Société. Cette responsabilité est aussi exercée dans le cadre de rencontres périodiques avec les dirigeants, les membres de l'administration financière et les vérificateurs internes et indépendants où il est question des activités de vérification, de la pertinence des contrôles financiers internes et de la présentation de l'information financière. Le comité de vérification revoit les états financiers consolidés ainsi que le rapport de gestion et il recommande au conseil d'administration de les adopter avant de les inclure dans le présent rapport annuel.



Jürgen Schreiber

LE PRÉSIDENT ET CHEF DE LA DIRECTION



George Halatsis

LE VICE-PRÉSIDENT EXÉCUTIF ET CHEF DES FINANCES

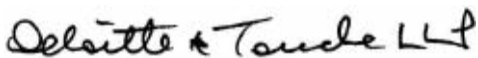
Rapport des vérificateurs

Aux actionnaires de Corporation Shoppers Drug Mart

Nous avons vérifié les bilans consolidés de Corporation Shoppers Drug Mart au 29 décembre 2007 et au 30 décembre 2006 et les états consolidés des résultats, des bénéfices non répartis, du résultat étendu et du cumul des autres éléments du résultat étendu et des flux de trésorerie pour les exercices de 52 semaines terminés à ces dates. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur nos vérifications.

Nos vérifications ont été effectuées conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de Corporation Shoppers Drug Mart au 29 décembre 2007 et au 30 décembre 2006 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour les exercices de 52 semaines terminés à ces dates selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.



Comptables agréés
Experts-comptables autorisés

TORONTO (ONTARIO)

LE 5 FÉVRIER 2008

États consolidés des résultats

Exercices de 52 semaines terminés le 29 décembre 2007 et le 30 décembre 2006
(en milliers de dollars, sauf les montants par action)

	2007	2006
Ventes	8 478 382 \$	7 786 436 \$
Charges d'exploitation		
Coût des marchandises vendues et autres charges d'exploitation	7 516 291	6 958 361
Amortissement	172 075	144 549
Bénéfice d'exploitation	790 016	683 526
Intérêts débiteurs (note 4)	52 873	49 872
Bénéfice avant impôts	737 143	633 654
Impôts sur les bénéfices (note 5)		
Exigibles	249 948	220 398
Futurs	(6 433)	(9 235)
	243 515	211 163
Bénéfice net	493 628 \$	422 491 \$
Bénéfice net par action ordinaire (note 11) :		
De base	2,28 \$	1,97 \$
Dilué	2,27 \$	1,95 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

États consolidés des bénéfices non répartis

Exercices de 52 semaines terminés le 29 décembre 2007 et le 30 décembre 2006
(en milliers de dollars)

	2007	2006
Bénéfices non répartis au début	1 225 616 \$	941 672 \$
Incidence de l'adoption des nouvelles normes comptables des chapitres 3855, intitulé « Instruments financiers – comptabilisation et évaluation », 3865, intitulé « Couvertures », et 1530, intitulé « Résultat étendu », du <i>Manuel</i> (note 2)	66	–
Bénéfice net	493 628	422 491
Dividendes	(138 398)	(102 952)
Prime sur le capital-actions acquis aux fins d'annulation (note 11)	(24)	(35 595)
Bénéfices non répartis à la fin	1 580 888 \$	1 225 616 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

États consolidés du résultat étendu et du cumul des autres éléments du résultat étendu

Exercices de 52 semaines terminés le 29 décembre 2007 et le 30 décembre 2006
(en milliers de dollars)

	2007	2006
Bénéfice net	493 628 \$	– \$
Autres éléments du résultat étendu, déduction faite des impôts		
Variation du gain non réalisé sur les dérivés sur taux d'intérêt (déduction faite des impôts de 65 \$)	24	–
Variation du gain non réalisé sur les dérivés sur contrat à terme d'actions (déduction faite des impôts de 12 \$)	(23)	–
Montant du gain non réalisé antérieurement sur les dérivés sur contrat à terme d'actions constaté en résultat pour l'exercice (déduction faite des impôts de 82 \$)	(160)	–
Autres éléments du résultat étendu	(159)	–
Résultat étendu	493 469 \$	– \$
Cumul des autres éléments du résultat étendu, à l'adoption des nouvelles normes comptables (note 2)	406 \$	– \$
Autres éléments du résultat étendu (déduction faite des impôts de 29 \$)	(159)	–
Cumul des autres éléments du résultat étendu, à la fin	247 \$	– \$

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

Bilans consolidés

Au 29 décembre 2007 et au 30 décembre 2006
(en milliers de dollars)

2007 2006

Actif

À court terme		
Trésorerie	27 588 \$	62 865 \$
Débiteurs	372 306	307 779
Stocks	1 577 524	1 372 124
Impôts futurs (note 5)	60 089	46 407
Charges payées d'avance et dépôts (note 3)	134 692	32 248
	2 172 199	1 821 423
Immobilisations corporelles (note 6)	1 126 513	907 728
Frais reportés (note 7)	32 966	25 936
Écart d'acquisition	2 245 441	2 122 162
Autres actifs incorporels (note 8)	57 930	45 249
Autres actifs	8 990	6 516
Total de l'actif	5 644 039 \$	4 929 014 \$

Passif

À court terme		
Dette bancaire	225 152 \$	134 487 \$
Papier commercial (notes 4 et 14)	543 847	503 550
Créditeurs et charges à payer	990 545	843 278
Impôts à payer	65 825	70 672
Dividendes à payer	34 686	25 797
Tranche à court terme de la dette à long terme (note 9)	298 990	–
	2 159 045	1 577 784
Dette à long terme (note 9)	–	300 000
Autres passifs à long terme (note 10)	244 657	188 938
Impôts futurs (note 5)	30 171	21 689
	2 433 873	2 088 411
Participation des franchisés	113 119	116 649
Capitaux propres		
Capital-actions (note 11)	1 506 020	1 491 264
Surplus d'apport (note 12)	9 892	7 074
Cumul des autres éléments du résultat étendu	247	–
Bénéfices non répartis	1 580 888	1 225 616
	1 581 135	1 225 616
	3 097 047	2 723 954
Total du passif et des capitaux propres	5 644 039 \$	4 929 014 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

Au nom du conseil d'administration :



Jürgen Schreiber
ADMINISTRATEUR



David M. Williams
ADMINISTRATEUR

États consolidés des flux de trésorerie

Exercices de 52 semaines terminés le 29 décembre 2007 et le 30 décembre 2006
(en milliers de dollars)

	2007	2006
Activités d'exploitation		
Bénéfice net	493 628 \$	422 491 \$
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement	181 418	150 088
Impôts futurs	(6 433)	(9 235)
Perte à la cession d'immobilisations corporelles	4 165	7 185
Rémunération à base d'actions (note 12)	3 544	3 492
	676 322	574 021
Variation nette des soldes hors trésorerie du fonds de roulement (note 13)	(137 697)	(26 551)
Augmentation des autres passifs à long terme	48 464	38 990
Coûts d'ouverture d'établissements	(22 031)	(16 644)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	565 058	569 816
Activités d'investissement		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(395 526)	(287 216)
Produit de la cession d'immobilisations corporelles	18 014	3 269
Acquisitions d'entreprises (note 3)	(139 833)	(93 866)
Dépôts (note 3)	(93 688)	-
Autres actifs	(1 714)	(3 570)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(612 747)	(381 383)
Activités de financement		
Dettes bancaires, montant net	90 665	(29 359)
Papier commercial, montant net	40 800	33 700
Remboursement sur la dette à long terme (note 9)	-	(27 025)
Frais de financement reportés	(20)	(454)
Participation des franchisés	(3 530)	148
Produit de l'émission d'actions à l'exercice d'options sur actions	13 710	10 898
Remboursement de prêts destinés à l'achat d'actions	325	2 287
Rachat de capital-actions	(29)	(41 789)
Dividendes payés	(129 509)	(98 498)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	12 412	(150 092)
(Diminution) augmentation de la trésorerie	(35 277)	38 341
Trésorerie au début	62 865	24 524
Trésorerie à la fin	27 588 \$	62 865 \$
Information supplémentaire sur les flux de trésorerie		
Intérêts payés	50 596 \$	48 075 \$
Impôts sur les bénéfices payés	280 393 \$	188 270 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

Notes complémentaires

29 décembre 2007 et 30 décembre 2006 (en milliers de dollars, sauf les données sur les actions)

1. Principales conventions comptables

Ces états financiers ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

Description des activités

Corporation Shoppers Drug Mart (la « Société ») est le concédant de licences d'environ 1 057 pharmacies de détail Shoppers Drug Mart/Pharmaprix offrant une gamme complète de services au Canada. Les franchisés-proprétaires (les « franchisés ») exploitent les établissements Shoppers Drug Mart/Pharmaprix. De plus, la Société détient et exploite un réseau de 64 centres de soins à domicile Home Health Care. En vertu de la note d'orientation concernant la comptabilité n° 15 intitulée « Consolidation des entités à détenteurs de droits variables » publiée par l'Institut Canadien des Comptables Agréés (l'« ICCA »), la Société consolide les établissements des franchisés ainsi qu'une fiducie indépendante.

Les établissements individuels des franchisés qui constituent le réseau d'établissements de la Société sont des entités à détenteurs de droits variables (« EDDV ») dont la Société est le principal bénéficiaire. Ainsi, les établissements des franchisés sont assujettis à la consolidation par la Société. Comme les établissements des franchisés demeurent des personnes morales distinctes, la consolidation de ces établissements n'a aucune incidence sur les risques sous-jacents auxquels doit faire face la Société.

La Société a pris un arrangement avec une fiducie indépendante (la « fiducie ») dans le but de consentir des prêts aux franchisés pour leur faciliter l'acquisition de stocks et pour financer leurs besoins en fonds de roulement. Le financement des activités de la fiducie s'effectue au moyen de l'émission de billets à court terme adossés à des créances à l'intention de tiers investisseurs. La fiducie constitue une EDDV dont la Société est le principal bénéficiaire. Par conséquent, la fiducie est assujettie à l'obligation de consolidation par la Société.

Exercice

L'exercice de la Société consiste en une période de 52 ou de 53 semaines se terminant le samedi le plus près du 31 décembre. Les exercices 2007 et 2006 de la Société comprennent 52 semaines.

Principe de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de Corporation Shoppers Drug Mart, de ses filiales, des établissements des franchisés, ce qui constitue le réseau d'établissements de la Société et de la fiducie. La totalité des soldes et des opérations intersociétés sont éliminés lors de la consolidation.

Estimations

La préparation des états financiers consolidés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction procède à des estimations et établisse des hypothèses qui influent sur les montants des actifs et des passifs présentés, sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers consolidés ainsi que sur les montants des produits et des charges constatés au cours de la période visée par les états financiers. La Société a recours aux estimations pour comptabiliser les éléments tels que les provisions pour stocks, les coûts associés au programme de fidélisation de la carte Shoppers Optimum^{MD}/Pharmaprix Optimum^{MD}, les hypothèses sous-jacentes au calcul actuariel des avantages sociaux futurs, les impôts sur les bénéfices et autres impôts de même que pour effectuer les tests de dépréciation de l'écart d'acquisition, des autres actifs incorporels et des actifs à long terme. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Chiffres correspondants

Certains chiffres correspondants ont été retraités afin que leur présentation soit conforme à celle adoptée pour les états financiers de la période considérée.

Constataion des produits

La Société constate les produits au moment où la marchandise est vendue, déduction faite des retours.

Dette bancaire

La dette bancaire comprend les soldes de découverts bancaires de la Société et les marges de crédit utilisées par les établissements des franchisés pour répondre à leurs besoins d'exploitation et aux chèques non compensés.

Stocks

Les stocks sont évalués au coût ou à la valeur de réalisation nette estimative, selon le montant le moins élevé. Le coût est déterminé selon la méthode de l'épuisement successif.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites au coût d'acquisition. L'amortissement est comptabilisé selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée d'utilisation prévue des biens, telle qu'elle est décrite ci-dessous :

Bâtiments	20 ans
Matériel et agencements	3 à 10 ans
Matériel informatique et logiciels	2 à 10 ans
Améliorations locatives	Durée du bail ou de vie utile, selon la période la plus courte

Les actifs à long terme sont soumis à un test de dépréciation lorsque des faits ou des circonstances indiquent que leur valeur comptable excède le total des flux de trésorerie non actualisés qui résulteront vraisemblablement de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. Une perte de valeur correspond à l'excédent de la valeur comptable d'un actif à long terme sur sa juste valeur. La Société doit soumettre ses actifs à long terme à un test de dépréciation annuellement.

Frais reportés

Coûts d'ouverture d'établissements

Certains coûts liés à l'ouverture de nouveaux établissements ou d'établissements réimplantés sont reportés et amortis dans le poste « Coût des marchandises vendues et autres charges d'exploitation » selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de trois ans.

Écart d'acquisition et autres actifs incorporels

La Société comptabilise comme écart d'acquisition l'excédent du prix d'achat d'une société acquise sur la juste valeur des actifs nets sous-jacents, y compris les actifs incorporels, à la date d'acquisition. L'écart d'acquisition n'est pas amorti, mais il est soumis à un test de dépréciation annuellement. Dans l'éventualité d'une perte de valeur, l'excédent de la valeur comptable sur la juste valeur de l'écart d'acquisition serait imputé aux résultats.

Les actifs incorporels sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de vie utile estimative des actifs aux taux indiqués ci-dessous. Les actifs incorporels sont soumis à un test de dépréciation lorsqu'il y a une indication de perte de valeur. Dans l'éventualité d'une perte de valeur, l'excédent de la valeur comptable sur la juste valeur de ces actifs serait imputé aux résultats.

Fichiers d'ordonnances	7 ans
Technologies mises au point	3 ans
Relations clients	5 à 25 ans
Autres	Indéfinie

Contrats de location

La Société loue la plupart de ses établissements et de ses locaux à bureaux. Les modalités varient quant à la durée et, en règle générale, elles permettent un renouvellement pour des périodes additionnelles. Le loyer minimal, y compris les indexations prévues, est passé en charges selon une formule linéaire sur la durée du bail, incluant toute période d'occupation gratuite. Les avantages incitatifs accordés par le propriétaire sont reportés et amortis à titre de réductions des charges locatives selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la même période. La Société capitalise aux améliorations locatives les charges locatives au cours d'une période d'installation des agencements immobiliers de l'établissement.

Les contrats de location peuvent comprendre des paiements additionnels relatifs à des impôts fonciers, à l'entretien et aux assurances. Ces montants sont passés en charges dans la période à laquelle ils se rapportent.

1. Principales conventions comptables (suite)

Programme de fidélisation de la carte Shoppers Optimum^{MD}/Pharmaprix Optimum^{MD}

Le programme de fidélisation de la carte Shoppers Optimum^{MD}/Pharmaprix Optimum^{MD} (le « programme ») permet aux membres d'accumuler des points sur les achats qu'ils effectuent aux établissements Shoppers Drug Mart/Pharmaprix et aux centres de soins de santé Shoppers Home Health Care à raison de 10 points pour chaque dollar d'achat de produits et de services admissibles en plus de points additionnels applicables. Les membres peuvent échanger leurs points, conformément au tableau d'échange pour des primes du programme ou à d'autres offres, pour obtenir des rabais sur des produits de l'avant du magasin à leur prochain achat. Lorsque les membres accumulent des points, la Société inscrit une charge et établit un passif au titre des échanges futurs en multipliant le nombre de points émis par le coût estimatif par point. Le passif du programme est inclus dans les créditeurs et charges à payer du bilan consolidé de la Société. Le coût réel des échanges en vertu du programme est imputé au passif.

Le coût estimatif par point est calculé en tenant compte de plusieurs facteurs, dont le comportement habituel des membres du programme, les modèles d'échange futurs prévus et les coûts connexes. La Société surveille continuellement les tendances en matière de taux d'échange (les points échangés exprimés en pourcentage des points émis) et le coût net par point échangé, et elle ajuste le coût estimatif par point en fonction du volume d'échanges futurs prévus. Les coûts du programme pourraient être supérieurs ou inférieurs selon que les estimations diffèrent des résultats réels.

Avantages sociaux futurs

La Société a en place des régimes de retraite agréés à prestations déterminées auxquels certains groupes de salariés sont admissibles. La Société offre également à certains salariés des prestations de retraite additionnelles en vertu d'un régime de retraite à prestations déterminées non agréé.

La Société comptabilise ses obligations relativement aux régimes d'avantages sociaux des salariés selon les conventions suivantes :

- Les coûts des prestations de retraite et des avantages complémentaires de retraite gagnés par les salariés sont déterminés de manière actuarielle selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services et selon les hypothèses les plus probables de la direction quant au rendement prévu de l'actif des régimes de retraite, à l'indexation des salaires, à l'âge des salariés au moment de leur retraite et aux coûts prévus des soins de santé.
- L'actif des régimes est évalué à la juste valeur aux fins du calcul de son rendement prévu.
- L'excédent du gain ou de la perte actuariel net sur 10 % de l'obligation au titre des prestations ou sur 10 % de la juste valeur de l'actif des régimes, si ce dernier montant est plus élevé, est amorti sur la durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs. La durée moyenne résiduelle d'activité des salariés actifs couverts par les régimes de retraite et par le régime d'avantages complémentaires de retraite est de 14 ans et de 10 ans, respectivement.

Rémunération à base d'actions

La Société offre des régimes de rémunération à base d'actions, qui sont décrits à la note 12. Une charge de rémunération est constatée à l'égard de ces régimes pour les options sur actions attribuées aux salariés et aux administrateurs après le 28 décembre 2002, selon la méthode de la juste valeur. Toute contrepartie payée par les salariés et les administrateurs au moment de l'exercice des options sur actions est portée au crédit du capital-actions.

Impôts sur les bénéfices

La Société comptabilise ses impôts sur les bénéfices selon la méthode du passif fiscal. En vertu de cette méthode, les actifs et les passifs d'impôts futurs sont déterminés en fonction des écarts entre la valeur comptable des postes du bilan et leur valeur fiscale correspondante. Selon la méthode du passif fiscal, les impôts futurs sont calculés en fonction des taux d'imposition des sociétés pratiquement en vigueur pour les années au cours desquelles les écarts devraient se résorber.

Instrumentes financiers dérivés

La Société se sert de dérivés sur taux d'intérêt afin de gérer les risques découlant de la fluctuation des taux d'intérêt de son papier commercial et de sa dette à long terme. Les produits ou les charges liés à l'utilisation de ces instruments sont inclus dans les intérêts débiteurs de l'exercice.

La Société a recours à des contrats à terme d'actions réglés en espèces pour limiter son risque lié aux fluctuations futures du cours de ses actions en ce qui a trait aux attributions d'unités d'actions en vertu du régime incitatif à long terme (« RILT »). Les produits et les charges découlant de l'utilisation de ces instruments sont inclus dans le poste Coût des marchandises vendues et autres charges d'exploitation de l'exercice. Veuillez vous reporter à la note 12 pour une analyse complémentaire du RILT.

La Société définit, désigne et documente en bonne et due forme toutes les relations entre les instruments de couverture et les éléments couverts, ainsi que son objectif et sa stratégie d'appréciation des risques sur lesquels reposent ses diverses opérations de couverture. La Société détermine, tant lors de la mise en place de la couverture que de façon continue par la suite, si les dérivés qui servent aux opérations de couverture permettent de compenser de façon très efficace les variations des justes valeurs ou des flux de trésorerie des éléments couverts. Lorsque de tels dérivés cessent d'exister ou d'être des couvertures efficaces, ou lorsque la relation n'est plus désignée comme une relation de couverture, tous les gains ou pertes connexes sont comptabilisés en résultat net au cours de la même période que les gains ou les pertes correspondants des éléments couverts. Si l'élément couvert cesse d'exister, les gains ou les pertes reportés connexes sont constatés dans le bénéfice net pour la période au cours de laquelle l'élément couvert cesse d'exister.

Participation des franchisés

La participation des franchisés représente l'investissement des franchisés dans l'actif net de leurs établissements.

2. Modifications de conventions comptables

Instrumentes financiers

En 2006, l'ICCA a publié de nouvelles normes comptables concernant les instruments financiers : le chapitre 3855, intitulé « Instruments financiers – comptabilisation et évaluation » (le « chapitre 3855 »), le chapitre 3861, intitulé « Instruments financiers – information à fournir et présentation » (le « chapitre 3861 »), le chapitre 3865, intitulé « Couvertures » (le « chapitre 3865 »), et le chapitre 1530, intitulé « Résultat étendu » (le « chapitre 1530 »). Ces normes doivent être appliquées de façon prospective et ont pris effet pour la Société à compter du premier trimestre de l'exercice 2007. La Société a appliqué ces nouvelles normes comptables au début de l'exercice considéré.

Actifs et passifs financiers

Le chapitre 3855 établit les normes de comptabilisation et d'évaluation des instruments financiers. Selon les nouvelles normes, tous les instruments financiers sont classés dans l'une des cinq catégories suivantes : détenus à des fins de transaction, placements détenus jusqu'à leur échéance, prêts et créances, actifs financiers disponibles à la vente ou autres passifs financiers.

Les actifs et passifs financiers de la Société sont classés et évalués comme suit :

Actif/passif	Catégorie	Évaluation
Trésorerie	Détenue à des fins de transaction	Juste valeur
Débiteurs	Prêts et créances	Coût après amortissement
Débiteurs à long terme*	Prêts et créances	Coût après amortissement
Dette bancaire	Détenue à des fins de transaction	Juste valeur
Papier commercial	Autres passifs financiers	Coût après amortissement
Créditeurs	Autres passifs financiers	Coût après amortissement
Dette à long terme	Autres passifs financiers	Coût après amortissement
Autres passifs à long terme	Autres passifs financiers	Coût après amortissement

*Inclus dans les autres actifs dans les bilans consolidés.

Notes complémentaires (suite)

29 décembre 2007 et 30 décembre 2006 (en milliers de dollars, sauf les données sur les actions)

2. Modifications de conventions comptables (suite)

Dérivés et comptabilité de couverture

Les dérivés sur taux d'intérêt de la Société ont été désignés comme couvertures de flux de trésorerie et comptabilisés à la juste valeur, conformément aux nouvelles normes, à titre d'éléments des autres actifs. Un pourcentage des dérivés sur contrat à terme d'actions, lié aux unités non gagnées en vertu du RILT, a été désigné comme couverture. La juste valeur du pourcentage des dérivés sur contrat à terme d'actions désignée comme couverture a été reflétée dans le solde d'ouverture du cumul des autres éléments du résultat étendu, déduction faite des impôts.

L'incidence des ajustements liés aux dérivés sur taux d'intérêt et aux dérivés sur contrat à terme d'actions sur le bilan d'ouverture de la Société pour l'exercice 2007 se résume comme suit :

	Solde déclaré au 30 décembre 2006	Dérivés sur taux d'intérêt	Régime incitatif à long terme et dérivés sur contrat à terme d'actions	Solde d'ouverture au 31 décembre 2006
Autres actifs	6 516 \$	338 \$	610 \$	7 464 \$
Autres passifs à long terme	188 938 \$	– \$	234 \$	189 172 \$
Impôts futurs (au passif)	21 689 \$	115 \$	128 \$	21 932 \$
Bénéfices non répartis	1 225 616 \$	– \$	66 \$	1 225 682 \$
Cumul des autres éléments du résultat étendu	– \$	223 \$	183 \$	406 \$

En plus des ajustements ci-dessus, la Société a adopté la convention voulant que les coûts de transaction soient additionnés aux actifs et passifs financiers classés dans une catégorie autre que « détenus à des fins de transaction ». Par conséquent, la Société a reclassé ses frais de financement reportés aux soldes de la dette auxquels ils sont liés. Au 31 décembre 2006, le solde du papier commercial a été réduit d'un montant de 707 \$ de frais de financement reportés et le solde de la dette à long terme a été réduit d'un montant de 1 518 \$ de frais de financement reportés. Au 29 décembre 2007, le solde du papier commercial a été réduit d'un montant de 503 \$ de frais de financement reportés et le solde de la dette à long terme a été réduit d'un montant de 1 010 \$ de frais de financement reportés.

La Société n'a pas d'élément intégré appréciable dans des ententes contractuelles qui nécessitent une présentation séparée du contrat hôte auquel il est lié.

Par suite de la mise en application de ces normes, les états financiers consolidés comprennent des états consolidés du résultat étendu et du cumul des autres éléments du résultat étendu, et le cumul des autres éléments du résultat étendu est présenté à titre de nouvelle catégorie des capitaux propres dans les bilans consolidés.

Le cumul des autres éléments du résultat étendu au 29 décembre 2007 se compose de ce qui suit :

Cumul des autres éléments du résultat étendu	
Gain non réalisé sur les dérivés sur taux d'intérêt (déduction faite des impôts de 180 \$)	247 \$
Gain non réalisé sur les dérivés sur contrat à terme d'actions (déduction faite des impôts de néant)	–
Cumul des autres éléments du résultat étendu	247 \$

Capitaux propres

À la suite de la publication de directives concernant la comptabilisation des instruments financiers, l'ICCA a publié une norme comptable modifiée portant sur les capitaux propres (le « chapitre 3251 »), qui remplace le chapitre 3250, intitulé « Capitaux propres ». La norme exige que les sociétés présentent l'incidence des nouvelles normes de comptabilisation des instruments financiers sur les capitaux propres dans les bilans consolidés et dans les états consolidés des bénéfices non répartis. La norme doit être appliquée de façon prospective et est entrée en vigueur pour la Société au premier trimestre de l'exercice 2007. La Société a mis en application la nouvelle norme comptable au début de l'exercice considéré.

Modifications comptables futures

Informations à fournir concernant le capital

En 2006, l'ICCA a publié de nouvelles normes comptables portant sur les informations à fournir concernant le capital (le « chapitre 1535 »). Ce chapitre exige la présentation d'informations quantitatives et qualitatives afin de permettre aux utilisateurs des états financiers d'évaluer les objectifs, les politiques et les procédures de gestion du capital de l'entité. La norme exige également que l'entité fournisse des informations sur le fait qu'elle s'est conformée aux exigences en matière de capital auxquelles elle est soumise en vertu de règles extérieures, et, si l'entité ne s'est pas conformée aux exigences en question, sur les conséquences de cette inapplication. Les normes sont en vigueur pour les états financiers intermédiaires et annuels des exercices ouverts à compter du 1^{er} octobre 2007. La Société appliquera les nouvelles normes comptables au début de son exercice 2008, ce qui n'aura d'incidence que sur les informations fournies par la Société, et non sur ses résultats d'exploitation ou sur sa situation financière.

Instruments financiers – informations à fournir et présentation

La Société sera tenue d'adopter deux nouvelles normes comptables concernant les instruments financiers : le chapitre 3862, intitulé « Instruments financiers – informations à fournir » (le « chapitre 3862 ») et le chapitre 3863, intitulé « Instruments financiers – Présentation » (le « chapitre 3863 »). Ces normes ont été publiées en décembre 2006 et remplaceront le chapitre 3861, intitulé « Instruments financiers – informations à fournir et présentation ». Le nouveau chapitre 3862 accorde plus d'importance aux informations à fournir sur les risques découlant des instruments financiers ainsi que sur la façon dont l'entité gère ces risques. Le nouveau chapitre 3863 reprend les exigences liées à l'information à fournir figurant dans l'actuel chapitre 3861. Ces normes sont en vigueur pour les états financiers intermédiaires et annuels des exercices ouverts à compter du 1^{er} octobre 2007. La Société appliquera les nouvelles normes comptables au début de son exercice 2008, ce qui n'aura d'incidence que sur les informations fournies par la Société, et non sur ses résultats d'exploitation ou sur sa situation financière.

Stocks

En juin 2007, l'ICCA a publié de nouvelles normes concernant les stocks (le « chapitre 3031 »), lequel est fondé sur la norme internationale d'information financière IAS 2. Le nouveau chapitre remplace les directives existantes portant sur les stocks et fournit des directives additionnelles quant à l'évaluation du coût des stocks et à l'évaluation et à la présentation du coût des marchandises vendues, et exige des informations plus détaillées sur ces éléments. Les nouvelles normes permettent également la reprise de toute moins-value des stocks comptabilisée antérieurement. Les normes sont en vigueur pour les états financiers intermédiaires et annuels des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2008. La Société appliquera les nouvelles normes au début de son exercice 2008. La société évalue actuellement l'incidence qu'aura l'adoption de ces nouvelles normes sur ses résultats d'exploitation, sur sa situation financière et sur les informations qu'elle fournit.

Continuité de l'exploitation

En juin 2007, l'ICCA a apporté des modifications au chapitre 1400, intitulé « Normes générales de présentation des états financiers », en vue d'y inclure des exigences visant l'évaluation et la communication de la capacité de l'entité à poursuivre ses activités. Les nouvelles exigences entrent en vigueur pour les états financiers intermédiaires et annuels des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2008. La Société appliquera les nouvelles normes au début de son exercice 2008 et ne prévoit pas que la mise en application aura une incidence importante sur ses résultats d'exploitation, sur sa situation financière ou sur les informations qu'elle fournit.

3. Acquisitions

Centre d'escomptes Racine

Le 25 septembre 2007, la Société a acquis les actifs de sept établissements de la chaîne de pharmacies Centre d'escomptes Racine, situées au Québec. Le coût total de l'acquisition, incluant les frais engagés relativement à l'acquisition, s'est élevé à 77 077 \$ et il sera réparti entre les stocks, les autres actifs, l'écart d'acquisition et les autres actifs incorporels. La répartition du prix d'achat n'est pas encore terminée et le prix d'achat global a été inscrit dans l'écart d'acquisition.

Les activités des établissements acquis ont été incluses dans les résultats d'exploitation de la Société à partir de la date de leur acquisition.

Notes complémentaires (suite)

29 décembre 2007 et 30 décembre 2006 (en milliers de dollars, sauf les données sur les actions)

3. Acquisitions (suite)

Autres acquisitions d'entreprises

Au cours de l'exercice, la Société a acquis les actifs ou actions d'un certain nombre de pharmacies, qui, pris individuellement, n'ont pas d'incidence importante sur le total des acquisitions de la Société. Le coût global des acquisitions, qui se chiffre à 62 756 \$, y compris les frais engagés dans le cadre des acquisitions, est imputé principalement à l'écart d'acquisition et aux autres actifs incorporels en fonction de leur juste valeur. Les activités des pharmacies acquises ont été incluses dans les résultats d'exploitation de la Société à partir de la date d'acquisition.

Fonds détenus en mains tierces

La Société avait des fonds détenus en mains tierces de 93 688 \$ (néant en 2006), à l'égard de plusieurs offres visant l'acquisition de certaines pharmacies. Ces montants sont compris dans le solde des charges payées d'avance et dépôts au 29 décembre 2007.

4. Intérêts débiteurs

Les principaux éléments des intérêts débiteurs de la Société s'établissent comme suit :

	2007	2006
Intérêts sur la dette bancaire	10 887 \$	7 629 \$
Intérêts sur le papier commercial	27 593	24 902
Intérêts sur la dette à long terme	13 679	15 719
Amortissement des frais de financement reportés	714	1 622
	52 873 \$	49 872 \$

Le papier commercial émis comporte des échéances allant de 1 jour à 90 jours, et des taux d'intérêt variables basés sur les taux des acceptations bancaires. En décembre 2005, la Société a conclu des ententes relatives à des dérivés sur taux d'intérêt visant à convertir un capital théorique global de 250 000 \$ se rapportant à la dette sous forme de papier commercial à taux variables émis par la fiducie en une dette à taux fixe. Les taux d'intérêt fixes varient entre 4,03 % et 4,18 %. Se reporter à la note 15 pour une analyse complémentaire des ententes relatives aux dérivés.

5. Impôts sur les bénéfices

Le taux d'imposition effectif s'établit comme suit :

	2007	2006
Taux d'imposition canadien combiné fédéral et provincial prévu par la loi	33,0 %	33,1 %
Ajusté en fonction de ce qui suit :		
Économie d'impôts futurs découlant de la constatation d'une perte nette en capital reportée en avant	–	(1,1) %
Augmentation (diminution) d'impôts futurs découlant de modifications au taux d'imposition prévu par la loi	0,3 %	(0,2) %
Charges non déductibles et autres	(0,3) %	1,5 %
Taux d'imposition effectif	33,0 %	33,3 %

Les actifs et passifs d'impôts futurs de la Société s'établissent comme suit :

	2007	2006
À court terme		
Produits reportés	46 183 \$	36 449 \$
Charges à payer	14 053	11 132
Autres	(147)	(1 174)
	60 089 \$	46 407 \$
À long terme		
Actifs amortissables	(60 803) \$	(51 719) \$
Autres passifs à long terme	33 854	31 894
Frais reportés	(7 916)	(6 323)
Perte nette en capital reportée en avant	6 696	6 974
Autres	(2 002)	(2 515)
	(30 171) \$	(21 689) \$

6. Immobilisations corporelles

	2007			2006		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Propriétés détenues aux fins d'aménagement	38 155 \$	– \$	38 155 \$	10 386 \$	– \$	10 386 \$
Propriétés en cours d'aménagement	26 218	–	26 218	14 525	–	14 525
Terrains	34 778	–	34 778	32 686	–	32 686
Bâtiments	118 064	25 731	92 333	94 939	23 708	71 231
Matériel, agencements, matériel informatique et logiciels	863 636	433 127	430 509	728 078	355 931	372 147
Améliorations locatives	691 460	186 940	504 520	554 780	148 027	406 753
	1 772 311 \$	645 798 \$	1 126 513 \$	1 435 394 \$	527 666 \$	907 728 \$

Au cours de l'exercice, la Société a amorti un montant de 161 584 \$ (133 845 \$ en 2006) en immobilisations corporelles.

7. Frais reportés

	2007			2006		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Frais de financement	– \$	– \$	– \$	15 041 \$	12 816 \$	2 225 \$
Coûts d'ouverture d'établissements	81 416	48 450	32 966	58 653	34 942	23 711
	81 416 \$	48 450 \$	32 966 \$	73 694 \$	47 758 \$	25 936 \$

La Société a amorti un montant de 13 508 \$ (11 102 \$ en 2006) en coûts d'ouverture d'établissements au titre du coût des marchandises vendues et autres charges d'exploitation au cours de l'exercice.

Dans le cadre de l'adoption du chapitre 3855, la Société a adopté une politique selon laquelle elle ajoute les coûts de transaction aux actifs et passifs financiers classés autrement que comme détenus à des fins de transaction. Par conséquent, les frais de financement reportés de la Société ont été reclassés au solde de la dette à laquelle ils ont trait.

Notes complémentaires (suite)

29 décembre 2007 et 30 décembre 2006 (en milliers de dollars, sauf les données sur les actions)

8. Autres actifs incorporels

	2007			2006		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Fichiers d'ordonnances	40 529 \$	11 472 \$	29 057 \$	26 703 \$	7 192 \$	19 511 \$
Technologies mises au point	1 486	516	970	1 305	95	1 210
Relations clients	29 600	1 897	27 703	24 600	272	24 328
Autres	200	–	200	200	–	200
	71 815 \$	13 885 \$	57 930 \$	52 808 \$	7 559 \$	45 249 \$

La Société a amorti un montant de 4 280 \$ (3 152 \$ en 2006) en fichiers d'ordonnances, un montant de 421 \$ (95 \$ en 2006) en technologies mises au point et un montant de 1 625 \$ (272 \$ en 2006) en relations clients au cours de l'exercice.

9. Dette à long terme

	Échéance	2007		2006	
		\$	\$	\$	\$
Billets, série 1 – 4,97 %	Octobre 2008	298 990	300 000		
Moins : tranche à court terme		298 990	–		
		\$ –	\$ 300 000		
Facilité à terme renouvelable de 550 000 \$	Juin 2011	–	–		
Dette à long terme		\$ –	\$ 300 000		

Au 29 décembre 2007, une tranche de 61 212 \$ (50 931 \$ en 2006) de la facilité à terme renouvelable de 550 000 \$ avait été utilisée en vertu de lettres de crédit et de garanties de financement de transactions commerciales, dont une somme de 50 000 \$ (45 500 \$ en 2006) avait trait à une lettre de crédit dont le bénéficiaire est la fiducie (note 14).

Dans le cadre de l'adoption du chapitre 3855, la Société a adopté une politique selon laquelle elle ajoute les coûts de transaction aux actifs et passifs financiers classés autrement que comme détenus à des fins de transaction. Par conséquent, les frais de financement reportés de la Société ont été reclassés au solde de la dette à laquelle ils ont trait.

Remboursements minimaux

Les remboursements futurs minimaux requis en vertu de la dette à long terme sont les suivants :

Billets, série 1	
2008	300 000 \$

10. Autres passifs à long terme

Les autres passifs à long terme se ventilent comme suit :

	2007		2006	
	\$	\$	\$	\$
Obligations reportées en vertu de contrats de location	206 611	163 532		
Avantages sociaux futurs	15 247	13 648		
Régime incitatif à long terme (note 12)	6 742	3 592		
Autres	16 057	8 166		
	244 657 \$	188 938 \$		

Obligations reportées en vertu de contrats de location

Les obligations reportées en vertu de contrats de location représentent la différence entre la charge locative et les loyers en espèces et le report des avantages incitatifs accordés par le propriétaire.

Avantages sociaux futurs

La Société a en place des régimes de retraite agréés à prestations déterminées auxquels certains groupes de salariés sont admissibles. La Société offre également à certains salariés des prestations de retraite additionnelles en vertu d'un régime à prestations déterminées non agréé.

Les régimes de retraite sont capitalisés au moyen de cotisations établies selon des méthodes d'évaluation actuarielle, ainsi qu'il est permis par les organismes de réglementation des régimes de retraite, le cas échéant. Le coût des prestations gagnées par les salariés est imputé aux résultats à mesure que les services sont rendus. Les prestations en vertu de ces régimes sont établies en fonction des années de service des salariés et de leur salaire moyen de fin de carrière.

Les évaluations actuarielles les plus récentes des régimes de retraite agréés à des fins de capitalisation ont été effectuées en date du 31 décembre 2006. Les prochaines évaluations seront requises au 31 décembre 2009. L'évaluation actuarielle la plus récente à des fins de capitalisation pour ce qui est du régime de retraite non agréé a été effectuée en date du 31 décembre 2007. La prochaine évaluation devra être arrêtée au 31 décembre 2008.

La Société a également en place des régimes d'avantages complémentaires de retraite qui procurent aux retraités des avantages comme une assurance-vie et une assurance-maladie. Les coûts liés à ces régimes sont imputés aux résultats à mesure que les prestations sont acquises par les salariés en fonction des services rendus.

L'information sur les régimes de retraite et les régimes d'avantages complémentaires de retraite de la Société, selon des évaluations effectuées aux 30 novembre 2007 et 2006 respectivement, s'établit comme suit :

	2007		2006	
	Régimes de retraite	Régimes d'avantages complémentaires	Régimes de retraite	Régimes d'avantages complémentaires
Juste valeur de l'actif des régimes				
Juste valeur de l'actif des régimes au début	75 825 \$	– \$	67 718 \$	– \$
Rendement réel de l'actif des régimes	3 164	–	7 043	–
Cotisations patronales	4 735	491	4 237	344
Cotisations des participants	1 042	–	958	–
Prestations versées	(4 256)	(491)	(4 131)	(344)
Juste valeur de l'actif des régimes à la fin	80 510 \$	– \$	75 825 \$	– \$
Obligation au titre des prestations constituées				
Obligation au titre des prestations au début	101 024 \$	4 595 \$	94 393 \$	4 302 \$
Coût des services rendus	6 230	415	5 967	392
Intérêts débiteurs	4 198	256	3 722	245
Cotisations des participants	1 042	–	958	–
Modifications apportées au régime	(248)	–	–	–
(Gain) perte actuariel(le)	(7 366)	–	115	–
Prestations versées	(4 256)	(491)	(4 131)	(344)
Obligation au titre des prestations constituées à la fin	100 624 \$	4 775 \$	101 024 \$	4 595 \$
Situation de capitalisation – déficit des régimes	(20 114) \$	(4 775) \$	(25 199) \$	(4 595) \$
Modifications apportées aux régimes non constatées	(1 507)	–	(1 708)	–
Pertes non constatées	11 149	–	17 854	–
Passif au titre des prestations constituées	(10 472) \$	(4 775) \$	(9 053) \$	(4 595) \$

Notes complémentaires (suite)

29 décembre 2007 et 30 décembre 2006 (en milliers de dollars, sauf les données sur les actions)

10. Autres passifs à long terme (suite)

Les hypothèses actuarielles importantes adoptées sont les suivantes :

	2007			2006		
	Régimes de retraite agréés	Régimes de retraite non agréés	Régimes d'avantages complémentaires	Régimes de retraite agréés	Régimes de retraite non agréés	Régimes d'avantages complémentaires
Obligation au titre des prestations constituées, à la fin						
Taux d'actualisation	5,25 %	2,63 %	5,25 %	5,00 %	2,50 %	5,00 %
Croissance de la rémunération	4,00 %	4,00 %	4,00 %	4,00 %	4,00 %	4,00 %
Charge au titre des avantages sociaux, pour l'exercice						
Taux d'actualisation	5,00 %	2,50 %	5,00 %	5,00 %	2,50 %	5,00 %
Rendement prévu de l'actif des régimes	7,50 %	3,75 %	S.O.	7,50 %	3,75 %	S.O.
Croissance de la rémunération	4,00 %	4,00 %	4,00 %	4,00 %	4,00 %	4,00 %

Le taux tendanciel des coûts liés aux soins de santé utilisé est de 5,5 % pour 2007 et 2006, 5,5 % étant le taux tendanciel final pour les exercices ultérieurs. Une variation de 1 % du taux tendanciel prévu des coûts liés aux soins de santé n'aurait pas une incidence importante sur les montants déclarés au titre des régimes d'avantages complémentaires.

Les composantes des charges liées aux régimes de retraite et d'avantages complémentaires de retraite de la Société s'établissent comme suit :

	2007		2006	
	Régimes de retraite	Régimes d'avantages complémentaires	Régimes de retraite	Régimes d'avantages complémentaires
Coût des services rendus	6 230 \$	415 \$	5 967 \$	392 \$
Intérêts débiteurs	4 198	256	3 722	245
Rendement prévu de l'actif des régimes	(3 164)	–	(7 043)	–
(Gain) perte actuariel(le)	(7 366)	–	115	–
Modifications apportées au régime	(248)	–	–	–
Coûts découlant d'événements survenus durant l'exercice	(350)	671	2 761	637
Écart entre ce qui suit :				
Rendement réel et rendement prévu de l'actif des régimes	(1 225)	–	3 295	–
Gain ou perte actuariel constaté pour l'exercice et gain ou perte actuariel réel sur les obligations au titre des prestations constituées	7 930	–	749	–
Amortissement des modifications apportées aux régimes et modifications réelles apportées aux régimes	(201)	–	(201)	–
Charge nette	6 154 \$	671 \$	6 604 \$	637 \$

Le total des paiements en espèces d'avantages sociaux futurs, qui se compose des contributions de la Société aux régimes de retraite et des paiements en espèces faits directement aux bénéficiaires des régimes d'avantages complémentaires, se chiffrait à 5 226 \$ (4 581 \$ en 2006).

L'actif des régimes de retraite agréés se compose d'espèces, de contributions à recevoir et d'une quote-part d'une fiducie globale. L'actif détenu par la fiducie globale a été investi dans un nombre limité d'organismes de placement collectif, en fonction des valeurs de marché aux 30 novembre 2007 et 2006, respectivement, comme suit :

	2007	2006
Titres de capitaux propres	58 %	59 %
Titres à revenu fixe	41 %	40 %
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 %	1 %

L'actif du régime non agréé se compose d'espèces et de placements. Les placements sont dans des organismes de placement collectif, selon une répartition de 60 % dans des titres de capitaux propres et de 40 % dans des obligations, en fonction des valeurs de marché aux 30 novembre 2007 et 2006, respectivement.

11. Capital-actions

Autorisé

Nombre illimité d'actions ordinaires

Nombre illimité d'actions privilégiées, pouvant être émises en série sans valeur nominale

En circulation

	2007		2006	
	Nombre d'actions ordinaires	Valeur attribuée	Nombre d'actions ordinaires	Valeur attribuée
Solde au début	214 975 945	1 491 264 \$	213 430 744	1 441 254 \$
Actions émises	1 813 199	13 710	2 459 012	53 915
Actions rachetées	(682)	(5)	(913 811)	(6 192)
Remboursement de prêts destinés à l'achat d'actions, montant net	–	325	–	2 287
Options exercées	–	726	–	–
Solde à la fin	216 788 462	1 506 020 \$	214 975 945	1 491 264 \$

Nombre moyen pondéré d'actions en circulation

29 décembre 2007

De base	216 062 811
Dilué	217 220 846

30 décembre 2006

De base	213 931 722
Dilué	216 668 141

Les actions ordinaires qui peuvent être émises en vertu des régimes d'options sur actions de la Société, y compris les actions dont la restitution est conditionnelle, ont un effet dilutif sur le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires, qui se chiffre à 1 158 035 (2 736 420 en 2006).

Les conventions avec les actionnaires individuels traitent de questions liées au transfert de certaines actions émises à des dirigeants de la Société et à des franchisés, y compris les actions émises en vertu des options attribuées aux dirigeants. En particulier, chacune de ces conventions prévoit, sous réserve de certaines exceptions, une interdiction générale à l'égard du transfert des actions d'un membre de la direction ou d'un franchisé pour une période de cinq ans à compter de la date à laquelle la convention a été conclue.

La Société a consenti des prêts à certains salariés clés en vertu d'un régime d'achat d'actions afin qu'ils acquièrent des actions ordinaires de la Société. Les créances relatives aux prêts consentis aux fins d'achat d'actions ne portent aucun intérêt, viendront à échéance entre 2008 et 2010, sont assujetties à certaines modalités de remboursement en vertu d'une convention avec les actionnaires et sont garanties par les actions auxquelles les prêts se rapportent. Les prêts consentis aux fins d'achat d'actions sont présentés comme une réduction du capital-actions, et les actions visées par l'achat sont déduites de l'établissement du nombre moyen pondéré d'actions en circulation aux fins du calcul du bénéfice net de base par action ordinaire.

11. Capital-actions (suite)

Offre publique de rachat dans le cours normal des activités

En 2007, la Société n'a pas racheté d'actions ordinaires à des fins d'annulation dans le cadre de son offre publique de rachat dans le cours normal de ses activités. En 2006, la Société avait racheté 913 600 actions ordinaires au prix de 41 780 \$. Les actions ont été rachetées au cours du marché à la Bourse de Toronto.

L'offre publique de rachat dans le cours normal des activités, laquelle est entrée en vigueur le 10 septembre 2007 et vient à échéance le 9 septembre 2008, permet le rachat d'un nombre maximal de 5 400 000 actions ordinaires aux fins d'annulation, ce qui représente 2,5 % des actions ordinaires de la Société en circulation. Aucune action ordinaire n'a été rachetée dans le cadre de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités.

12. Rémunération à base d'actions

La Société a établi des régimes d'options sur actions à l'intention de certains salariés et des membres de son conseil d'administration, comme il est décrit ci-dessous, et a réservé 20 000 000 d'actions ordinaires qui seront émises en vertu de ces régimes. Avec prise d'effet en février 2007, les administrateurs ne sont plus admissibles au régime d'options sur actions. La Société a mis sur pied un régime d'unités d'actions différées à l'intention des administrateurs non salariés, lequel est décrit ci-après.

En 2003, la Société a adopté la norme comptable 3870, intitulée « Rémunérations et autres paiements à base d'actions » sur une base prospective. Les recommandations exigent l'utilisation de la méthode à la juste valeur pour comptabiliser les options sur actions émises en vertu des régimes d'options sur actions à l'intention des salariés et des administrateurs. La Société a inscrit une charge de 3 544 \$ en 2007 (3 492 \$ en 2006) liée aux options sur actions émises en vertu des régimes à l'intention des salariés et des administrateurs.

Si la charge de rémunération en vertu de la méthode de comptabilisation à la juste valeur avait été constatée à l'égard des options sur actions émises en 2002, le bénéfice net de la Société pour les exercices terminés le 29 décembre 2007 et le 30 décembre 2006 aurait été réduit de 176 \$ et de 582 \$, respectivement. Le bénéfice de base et dilué par action aurait été inchangé pour les deux exercices.

La juste valeur de chaque option a été estimée à la date d'attribution selon le modèle de fixation du prix des options de Black et Scholes.

Régime d'options sur actions à l'intention des salariés

Le prix d'exercice par action des options émises à l'intention de certains salariés ne peut être inférieur à la juste valeur de marché à la date d'attribution des options. Ces options comprennent des attributions sous forme d'actions qui sont acquises en fonction d'une période de temps, du rendement ou des deux à la fois. Les options acquises en fonction d'une période de temps peuvent être exercées à raison de 20 % par année à l'anniversaire de la date d'attribution, pendant les cinq années suivant la date d'attribution. Les options acquises en fonction du rendement peuvent être exercées à raison de 20 % par année à l'anniversaire de la date d'attribution, pendant les cinq années suivant la date d'attribution, pourvu que la Société ait atteint certaines cibles de rendement précises fondées sur le bénéfice. Les cibles de rendement qui n'ont pas été atteintes sont considérées comme ayant été atteintes si le rendement est obtenu sur une base cumulative au cours des années qui suivent. Les options acquises en fonction du rendement peuvent être entièrement exercées au neuvième anniversaire de la date d'attribution (pourvu qu'elles n'aient pas pris fin autrement), peu importe que les cibles de rendement aient été atteintes ou non.

Au moment de la cessation d'emploi d'un titulaire d'options, toutes les options ne pouvant être exigées prennent fin immédiatement, et les options pouvant être exercées viennent à échéance dans les 180 jours qui suivent la date de cessation d'emploi. En vertu du régime, la Société peut verser à certains titulaires d'options mis à pied un montant en espèces représentant la plus-value des options pouvant être exercées, afin de les annuler.

Sous réserve de certains événements antérieurs à l'expiration des options, tel le licenciement motivé d'un salarié, toutes les options pouvant être exercées prennent fin au dixième anniversaire de la date d'attribution.

Un sommaire ainsi que l'évolution de la situation du régime d'options sur actions à l'intention des salariés au cours de l'exercice sont présentés ci-dessous :

	2007		2006	
	Options sur actions ordinaires	Prix d'exercice moyen pondéré par action	Options sur actions ordinaires	Prix d'exercice moyen pondéré par action
En cours au début	2 916 450	15,30 \$	4 015 825	9,65 \$
Attribuées	–	–	350 000	46,32
Exercées	(1 773 199)	7,82	(1 412 277)	6,71
Éteintes/annulées y compris les actions rachetées	(14 191)	29,64	(37 098)	22,83
En cours à la fin	1 129 060	26,88 \$	2 916 450	15,30 \$
Options pouvant être exercées à la fin	753 125	19,25 \$	2 206 468	9,37 \$

Fourchette des prix d'exercice	Options en cours en 2007			Options pouvant être exercées en 2007	
	Nombre d'options en cours	Durée contractuelle moyenne pondérée (années)	Prix d'exercice moyen pondéré par action	Nombre d'options pouvant être exercées	Prix d'exercice moyen pondéré par action
5,00 \$ à 5,60 \$	298 900	3,6	5,44 \$	298 900	5,44 \$
17,13 \$ à 24,84 \$	253 600	4,4	22,17	240 885	22,09
25,86 \$ à 26,57 \$	59 334	5,7	26,04	44 501	26,04
29,30 \$ à 36,41 \$	167 226	6,4	31,90	98 839	31,87
46,32 \$	350 000	8,7	46,32	70 000	46,32
	1 129 060	5,9	26,88 \$	753 125	19,25 \$

Régime d'options sur actions à l'intention des administrateurs

Avant février 2007, dans le cadre du régime d'options sur actions à l'intention des administrateurs, la Société émettait, aux administrateurs participants, des options acquises en fonction d'une période de temps permettant d'acheter 60 000 actions ordinaires. Le prix d'exercice des options par action correspond à la juste valeur de marché de l'option à la date d'attribution de l'option, qui est habituellement la date à laquelle le titulaire d'options devient un administrateur. Le tiers des options peut être exercé chaque année à la date anniversaire de l'attribution, sur une période de trois ans. Les options ne pouvant être exercées deviennent caduques lorsque le titulaire cesse d'être un administrateur, et les options pouvant être exercées viennent à échéance 180 jours après la date à laquelle le titulaire cesse d'être un administrateur ou à la date d'échéance des options, soit au dixième anniversaire de la date d'attribution, selon la date la plus rapprochée.

Un sommaire ainsi que l'évolution de la situation des options sur actions à l'intention des administrateurs au cours de l'exercice sont présentés ci-dessous :

	2007		2006	
	Options sur actions ordinaires	Prix d'exercice moyen pondéré par action	Options sur actions ordinaires	Prix d'exercice moyen pondéré par action
En cours au début	460 000	37,66 \$	420 000	29,93 \$
Attribuées	–	–	180 000	44,02
Exercées	(40 000)	34,14	(120 000)	20,74
Annulées	–	–	(20 000)	34,14
En cours à la fin	420 000	37,99 \$	460 000	37,66 \$
Options pouvant être exercées à la fin	260 000	34,63 \$	200 000	30,28 \$

Notes complémentaires (suite)

29 décembre 2007 et 30 décembre 2006 (en milliers de dollars, sauf les données sur les actions)

12. Rémunération à base d'actions (suite)

Fourchette des prix d'exercice	Options en cours en 2007			Options pouvant être exercées en 2007	
	Nombre d'options en cours	Durée contractuelle moyenne pondérée (années)	Prix d'exercice moyen pondéré par action	Nombre d'options pouvant être exercées	Prix d'exercice moyen pondéré par action
23,35 \$ à 26,95 \$	120 000	5,2	25,15 \$	120 000	25,15 \$
41,80 \$	120 000	7,6	41,80	80 000	41,80
44,02 \$	180 000	8,1	44,02	60 000	44,02
	420 000	7,1	37,99 \$	260 000	34,63 \$

Régime d'unités d'actions différées à l'intention des administrateurs non salariés

La Société maintient un régime d'unités d'actions différées (le « régime d'unités d'actions ») qui donne aux administrateurs le choix de recevoir des unités d'actions différées tenant lieu de paiement en espèces pour la totalité ou une partie de leur rémunération. Lorsqu'un administrateur se prévaut de ce régime, la Société crédite son compte du nombre d'unités d'actions différées (la valeur de chacune de ces unités équivalant à celle de une action ordinaire) égal au montant de la rémunération différée, divisé par la juste valeur de marché des actions ordinaires. Lorsque la Société verse des dividendes sur les actions ordinaires, les comptes des administrateurs sont crédités d'un montant équivalent sous forme d'unités d'actions différées supplémentaires. Lorsque l'administrateur cesse d'être membre du conseil d'administration, il reçoit un montant en espèces égal au nombre d'unités d'actions différées créditées à son compte, multiplié par la juste valeur de marché des actions ordinaires à la date à laquelle l'administrateur cesse d'être membre du conseil d'administration ou à une date ultérieure que choisit l'administrateur, cette date devant en toutes circonstances être antérieure à la fin de l'année civile suivante. En 2007, la Société a émis un total de 15 635 unités d'actions différées (9 689 en 2006) en vertu du régime d'unités d'actions et inscrit 788 \$ au titre de la rémunération des administrateurs (464 \$ en 2006).

Régime incitatif à long terme

La Société a en place un régime incitatif à long terme (le « RILT ») à certains salariés, lequel a été mis sur pied en 2006. En vertu de ce régime, les salariés peuvent recevoir une attribution sous forme d'unités d'actions dont la valeur correspond à celle des actions ordinaires de la Société.

En 2007, la Société a attribué 100 172 unités d'actions (147 403 en 2006), pour un total cumulatif de 247 575 unités d'actions, dont les droits sont acquis au rythme d'un tiers par an. De ce nombre, 194 837 unités étaient en cours au 29 décembre 2007, et 138 564 étaient en cours au 30 décembre 2006; l'écart entre les unités d'actions attribuées et celles en cours s'expliquait par les extinctions d'unités dans le cas de salariés qui abandonnent le programme avant que les droits des unités n'aient été acquis. En 2007, la Société a constaté une charge de rémunération de 3 669 \$ (3 308 \$ en 2006) relativement à ces unités d'actions.

Le passif lié aux unités d'actions gagnées par les salariés en vertu du RILT est comptabilisé dans les autres passifs à long terme, à la valeur de marché des actions de la Société à la fin de la période.

La Société a conclu des contrats à terme d'actions réglés en espèces pour réduire son exposition aux fluctuations futures du prix de ses actions à l'égard des attributions d'unités d'actions. Ces contrats viennent à échéance en décembre 2008 et en décembre 2009. Un pourcentage des dérivés sur les contrats à terme d'actions, lié aux unités non gagnées en vertu du RILT, a été désigné comme couverture.

13. Variation nette des soldes hors trésorerie du fonds de roulement

	2007	2006
Débiteurs	(64 527) \$	(38 227) \$
Stocks	(205 400)	(146 515)
Charges payées d'avance	(8 756)	(2 904)
Créditeurs et charges à payer	147 267	130 795
Impôts à payer	(6 281)	30 300
	(137 697) \$	(26 551) \$

14. Éventualités, engagements et garanties

Obligations en vertu des contrats de location-exploitation

Les paiements de location minimaux annuels en vertu des contrats de location à long terme pour les établissements et les locaux à bureaux s'établissent comme suit :

	2008	2009	2010	2011	2012	Par la suite
Total des obligations en vertu des contrats de location	273 762 \$	288 797 \$	282 250 \$	262 046 \$	245 254 \$	1 823 171 \$

Services de distribution

La Société a conclu une entente avec une tierce partie en vue de fournir des services de distribution aux établissements de la Société et ce, jusqu'au 31 décembre 2009. En vertu de cette entente, la tierce partie pourra imputer à la Société les frais spécifiés engagés lors de la prestation des services de distribution en plus de frais de gestion annuels.

Services d'information

En 2004, la Société a conclu une entente d'une durée de cinq ans afin d'impartir certains services d'information à un tiers. La Société s'est engagée à verser des paiements annuels moyens d'environ 7 000 \$ sur la durée de l'entente.

Fiducie de financement

La Société a pris des dispositions permettant à ses franchisés d'obtenir du financement supplémentaire de la part d'une fiducie indépendante (la « fiducie »). Cette disposition a été prise dans le but de consentir des prêts aux franchisés pour leur faciliter l'acquisition de stocks et financer leurs besoins en fonds de roulement. Le financement des activités de la fiducie s'effectue au moyen de l'émission de billets à court terme adossés à des créances à l'intention de tiers investisseurs.

La Société a pris des dispositions avec un consortium bancaire pour qu'il émette une lettre de crédit de soutien à l'intention de la fiducie. Cette lettre, dont la valeur correspond à environ 10 % du capital total des prêts, soit 50 000 \$, est une mesure de rehaussement du crédit, qui permet en retour à la fiducie d'offrir des modalités de financement avantageuses aux franchisés de la Société.

Si, à quelque moment que ce soit, les coûts d'emprunt de la fiducie et les frais applicables excèdent les intérêts perçus sur les prêts consentis aux franchisés, la fiducie a le droit de demander à la Société d'effectuer un paiement pour combler toute insuffisance. De l'avis de la direction de la Société, la Société encourt peu de risques d'avoir à effectuer un tel paiement puisqu'elle prend part à l'établissement du taux que les franchisés doivent payer sur leurs emprunts. Dans l'éventualité où un franchisé manquerait à son obligation de rembourser un emprunt contracté auprès de la fiducie, la Société serait autorisée à acquérir cet emprunt auprès de la fiducie, auquel moment la Société se verra attribuer l'instrument de créance du franchisé et la documentation connexe en matière de garanties fournies à la fiducie. La cession de cette documentation conférerait à la Société une priorité de garantie sur les stocks du franchisé, sous réserve de certaines exigences prévues par la loi en ce qui a trait à la priorité de rang antérieure. Comme elle prend part à l'établissement du montant emprunté par les franchisés auprès de la fiducie, la Société prévoit que le produit net de l'actif donné en garantie couvrira tout paiement effectué pour acquérir auprès de la fiducie un emprunt en souffrance, y compris toutes les charges connexes. Dans l'éventualité où la Société choisirait de ne pas acquérir auprès de la fiducie l'emprunt en souffrance, cette dernière pourrait prélever des montants en vertu de la lettre de crédit de soutien ou recourir à la garantie. La Société a convenu de rembourser le montant prélevé au consortium bancaire émetteur si la fiducie prélève des montants en vertu de la lettre de crédit de soutien.

La Société a établi que la fiducie constitue une EDDV et que la Société en est le principal bénéficiaire. Par conséquent, la fiducie est assujettie à l'obligation de consolidation par la Société. L'incidence de la consolidation de la fiducie se traduit par le reclassement des emprunts des franchisés payables à la fiducie en papier commercial émis à des tiers. Au 29 décembre 2007, une tranche de 499 350 \$ (453 550 \$ en 2006) du solde du papier commercial consolidé était constituée de papier commercial émis par la fiducie.

Litiges

La Société a indemnisé Imperial Tobacco Canada Limited pour tous les recours judiciaires contre la Société pour la période antérieure au 4 février 2000. Par ailleurs, la Société est partie à certains litiges dans le cours normal des affaires.

14. Éventualités, engagements et garanties (suite)

De l'avis de la direction de la Société, l'issue éventuelle de ces litiges n'aura aucune incidence importante sur la situation financière ni sur les résultats d'exploitation de la Société. La direction a inscrit une provision liée à ces litiges, en fonction des hypothèses les plus probables relativement à leur règlement définitif.

Autres

Dans le cours normal de ses activités, la Société conclut des ententes importantes pour l'acquisition de biens et de services, comme l'acquisition de stocks ou d'immobilisations, dont la plupart sont à court terme de nature et réglées selon les modalités commerciales normales.

La Société est partie et éventuellement assujettie à diverses réclamations de tiers dans le cours normal de ses activités se rapportant, entre autres, mais sans s'y limiter, aux réclamations liées à la responsabilité du fait des produits, à la main-d'œuvre et à l'emploi, à l'environnement et à la réglementation. De plus, la Société est assujettie régulièrement à des vérifications des autorités fiscales fédérale et provinciales relativement à l'impôt sur le bénéfice, à l'impôt sur le capital et aux impôts indirects et, par conséquent, elle pourrait faire l'objet de nouvelles cotisations. Même si les déclarations de revenus aux fins d'impôt sur le bénéfice, d'impôt sur le capital et d'impôts indirects font l'objet de vérifications et de réévaluations, la direction estime que des provisions adéquates ont été établies pour satisfaire à toutes ses obligations fiscales. Toutefois, la modification d'interprétations ou de jugements peut se traduire par une augmentation ou une diminution de la charge d'impôt sur le bénéfice, d'impôt sur le capital et d'impôts indirects de la Société dans l'avenir. Le montant de l'augmentation ou de la diminution ne peut raisonnablement être estimé.

15. Instruments financiers

Dérivés sur taux d'intérêt

En décembre 2005, la Société a conclu des ententes relatives à des dérivés sur taux d'intérêt en vue de convertir un capital théorique global de 250 000 \$ se rapportant à la dette sous forme de papier commercial à taux variables émis par la fiducie en une dette à taux fixe. Les taux d'intérêt fixes à payer par la Société en vertu de ces ententes varient entre 4,03 % et 4,18 %. Les ententes viennent à échéance comme suit : une tranche de 150 000 \$ en décembre 2008, une tranche de 50 000 \$ en décembre 2009 et une tranche de 50 000 \$ en décembre 2010, assorties d'une disposition cliquet de un à trois mois.

Selon les valeurs de marché au 29 décembre 2007, la Société a constaté un actif de 428 \$ au titre des autres actifs dans le cadre des ententes relatives aux dérivés sur taux d'intérêt. Au cours de l'exercice terminé le 29 décembre 2007, la Société a évalué que les dérivés sur taux d'intérêt constituent une couverture efficace des taux d'intérêt variables sur la dette connexe relative au papier commercial. Les valeurs de marché ont été établies en fonction des renseignements fournis par les contreparties de la Société dans le cadre de ces ententes.

Dérivés sur contrat à terme d'actions

La Société a recours à des contrats à terme d'actions réglés en espèces pour limiter son risque lié aux fluctuations futures du cours de ses actions en ce qui a trait aux attributions d'unités d'actions en vertu du RILT. Les produits et les charges découlant de l'utilisation de ces instruments sont inclus dans le poste Coût des marchandises vendues et autres charges d'exploitation de l'exercice.

Selon les valeurs de marché au 29 décembre 2007, la Société a constaté un actif de 332 \$ au titre des autres actifs dans le cadre de ces contrats à terme d'actions. Au cours de l'exercice terminé le 29 décembre 2007, la Société a évalué que le pourcentage des dérivés sur contrats à terme d'actions lié à des unités non acquises en vertu du RILT constitue une couverture efficace du prix des actions ordinaires relatives aux unités non acquises. Les valeurs de marché ont été établies en fonction des renseignements fournis par les contreparties de la Société dans le cadre de ces ententes.

Risque de taux d'intérêt

Des fluctuations dans les taux d'intérêt sous-jacents aux ententes qu'a conclues la Société relativement à des dérivés sur taux d'intérêt donneront lieu à des gains et à des pertes liés au marché.

Risque de contrepartie

La Société est susceptible de subir des pertes si une des contreparties aux ententes relatives aux dérivés manque à ses obligations. La Société a cherché à réduire le risque de contrepartie en choisissant de traiter avec de grandes institutions financières internationales. L'exposition maximale au 29 décembre 2007 correspondait à la valeur comptable des ententes relatives aux dérivés de 760 \$.

Risque de crédit

La Société est exposée à un risque de crédit découlant des comptes débiteurs. Le risque de recouvrement est atténué du fait que ces soldes ont été facturés essentiellement à des gouvernements et à des régimes d'assurance-médicaments de tiers. Il n'y a aucune concentration des soldes auprès des débiteurs dans les comptes débiteurs résiduels.

Risque d'illiquidité

La Société compte sur les sources suivantes pour assurer sa liquidité : i) les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation, ii) les sommes provenant d'une facilité de crédit bancaire renouvelable engagée de 550 000 \$ arrivant à échéance le 6 juin 2011, déduction faite de la tranche qui est actuellement prélevée ou utilisée afin d'appuyer le papier commercial émis et en cours et iii) un montant maximal de 300 000 \$ qui peut être prélevé en vertu de son programme de papier commercial, déduction faite de ce qui est actuellement émis.

La Société estime que ses facilités de crédit actuelles, son programme de papier commercial et ses programmes de financement offerts à ses franchisés ainsi que les flux de trésorerie provenant de ses activités d'exploitation seront suffisants dans un avenir prévisible pour financer ses activités, y compris celles de son réseau d'établissements des franchisés, de même que ses activités d'investissement et ses engagements. La Société ne croit pas qu'elle aura de la difficulté à obtenir du financement à long terme en raison de ses cotes de solvabilité actuelles et de sa connaissance pratique des marchés financiers.

Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur des instruments financiers représente le montant estimatif que recevrait ou paierait la Société si elle réglait les actifs et les passifs financiers à la date de présentation de l'information.

La juste valeur de la trésorerie, des débiteurs, de la dette bancaire, du papier commercial, des créditeurs et des dividendes à payer se rapproche de leur valeur comptable en fonction de leur échéance à court terme. La juste valeur des créances à long terme, du passif à long terme et de la dette à long terme se rapproche de leur valeur comptable compte tenu des taux actuels du marché liés à ces instruments.

Ainsi qu'il est mentionné ci-dessus, la juste valeur des dérivés sur taux d'intérêt et des dérivés sur contrat à terme d'actions est évaluée en fonction des taux actuels du marché et des renseignements fournis par les contreparties de la Société dans le cadre de ces ententes.

Annexe aux états financiers consolidés portant sur la couverture par le bénéfice

Exercice de 52 semaines terminé le 29 décembre 2007

Couverture par le bénéfice des obligations liées à la dette à long terme	57,75 fois
--------------------------------------------------------------------------	-------------------

Le ratio de couverture de la dette à long terme (y compris toute tranche à court terme) par le bénéfice correspond au bénéfice net (avant intérêts et impôts sur les bénéfices) divisé par les intérêts débiteurs sur la dette à long terme (y compris toute tranche à court terme). Les intérêts débiteurs excluent tous les montants liés à l'amortissement qui étaient inclus dans les intérêts débiteurs, tels qu'ils sont présentés dans les états consolidés des résultats de la Société pour l'exercice.